

RCS : CARCASSONNE

Code greffe : 1101

Documents comptables

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

Le greffier du tribunal de commerce de CARCASSONNE atteste l'exactitude des informations transmises ci-après

Nature du document : Documents comptables (B-S)

Numéro de gestion : 2000 B 00154

Numéro SIREN : 337 797 211

Nom ou dénomination : LIMOUX DISTRIBUTION

Ce dépôt a été enregistré le 28/07/2022 sous le numéro de dépôt 2306

LIMOUX DISTRIBUTION SAS

1 Rue Guynemer
Centre E Leclerc

11300 LIMOUX

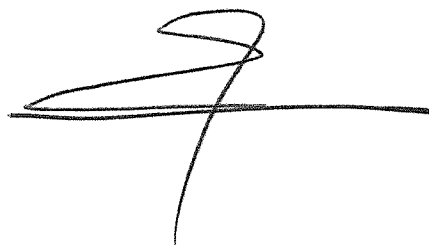
BILAN ET COMPTE DE RÉSULTAT

Présenté en Euros

Période du 01/01/2021 au 31/12/2021

édité le 11/07/2022

Certifiés conformes à l'original

A stylized handwritten signature in black ink, consisting of a large, sweeping 'S' shape followed by a horizontal line and a vertical stroke.

Période du 01/01/2021 au 31/12/2021

Présenté en Euros

Edité le 11/07/2022

ACTIF		Exercice clos le 31/12/2021 (12 mois)		Exercice précédent 31/12/2020 (12 mois)		
	Brut	Amort. & Prov	Net	%	Net	%
Capital souscrit non appelé (0)						
Actif Immobilisé						
Frais d'établissement						
Recherche et développement						
Concessions, brevets, marques, logiciels et droits similaires	74 853	73 444	1 409	0,00	2 291	0,01
Fonds commercial	645 859		645 859	1,95	645 859	2,00
Autres immobilisations incorporelles						
Avances & acomptes sur immobilisations incorporelles						
Terrains	191 498	95 573	95 925	0,29	113 030	0,35
Constructions	25 075 859	12 931 136	12 144 723	36,60	13 245 262	40,93
Installations techniques, matériel & outillage industriels	4 024 811	3 103 272	921 539	2,78	1 134 810	3,51
Autres immobilisations corporelles	1 509 409	1 220 955	288 454	0,87	297 412	0,92
Immobilisations en cours	5 123		5 123	0,02		
Avances & acomptes						
Participations évaluées selon mise en équivalence						
Autres Participations	4 887 077		4 887 077	14,73	4 880 708	15,08
Créances rattachées à des participations	181 743		181 743	0,55	530 208	1,64
Autres titres immobilisés						
Prêts					16 844	0,05
Autres immobilisations financières						
TOTAL (I)	36 596 232	17 424 380	19 171 852	57,78	20 866 423	64,49
Actif circulant						
Matières premières, approvisionnements	16 009		16 009	0,05	25 917	0,08
En cours de production de biens						
En cours de production de services						
Produits intermédiaires et finis						
Marchandises	4 315 579	272 029	4 043 550	12,19	4 140 391	12,80
Avances & acomptes versés sur commandes	40 680		40 680	0,12	55 768	0,17
Clients et comptes rattachés	1 499 671	374	1 499 298	4,52	914 243	2,83
Autres créances						
Fournisseurs débiteurs						
Personnel	226		226	0,00	756	0,00
Organismes sociaux	78 458		78 458	0,24		
Etat, impôts sur les bénéfices					145 076	0,45
Etat, taxes sur le chiffre d'affaires	55 983		55 983	0,17	38 326	0,12
Autres	1 956 561		1 956 561	5,90	2 042 490	6,31
Capital souscrit et appelé, non versé						
Valeurs mobilières de placement	400 000		400 000	1,21	400 000	1,24
Instruments financiers à terme et jetons détenus						
Disponibilités	5 837 041		5 837 041	17,59	3 641 524	11,25
Charges constatées d'avance	79 812		79 812	0,24	86 647	0,27
TOTAL (II)	14 280 019	272 403	14 007 616	42,22	11 491 138	35,51
Charges à répartir sur plusieurs exercices (III)						
Primes de remboursement des obligations (IV)						
Ecart de conversion et différences d'évaluation actif (V)						
TOTAL ACTIF (0 à V)	50 876 252	17 696 783	33 179 468	100,00	32 357 562	100,00

BILAN PASSIF

Période du 01/01/2021 au 31/12/2021

Présenté en Euros

Edité le 11/07/2022

PASSIF	Exercice clos le 31/12/2021 (12 mois)	Exercice précédent 31/12/2020 (12 mois)
Capitaux propres		
Capital social ou individuel (dont versé : 111 500)	111 500 0,34	111 500 0,34
Primes d'émission, de fusion, d'apport ...	2 272 875 6,85	2 272 875 7,02
Ecart de réévaluation		
Réserve légale	11 500 0,03	11 500 0,04
Réserves statutaires ou contractuelles	9 441 447 28,46	8 744 774 27,03
Réserves réglementées		
Autres réserves		
Report à nouveau		
Résultat de l'exercice	2 599 299 7,83	2 296 673 7,10
Subventions d'investissement	48 193 0,15	54 149 0,17
Provisions réglementées		
TOTAL (I)	14 484 814 43,66	13 491 471 41,69
Produits des émissions de titres participatifs		
Avances conditionnées		
TOTAL (II)		
Provisions pour risques et charges		
Provisions pour risques	126 364 0,38	126 864 0,39
Provisions pour charges		
TOTAL (III)	126 364 0,38	126 864 0,39
Emprunts et dettes		
Emprunts obligataires convertibles		
Autres Emprunts obligataires		
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit		
. Emprunts	6 902 389 20,80	8 698 077 26,88
. Découverts, concours bancaires		
Emprunts et dettes financières diverses		
. Divers	49 810 0,15	49 810 0,15
. Associés	2 347 412 7,07	1 556 088 4,81
Avances & acomptes reçus sur commandes en cours		
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	6 312 991 19,03	5 713 442 17,66
Dettes fiscales et sociales		
. Personnel	1 639 639 4,94	1 419 242 4,39
. Organismes sociaux	455 815 1,37	513 132 1,59
. Etat, impôts sur les bénéfices	45 248 0,14	
. Etat, taxes sur le chiffre d'affaires	289 295 0,87	256 828 0,79
. Etat, obligations cautionnées		
. Autres impôts, taxes et assimilés	292 500 0,88	304 788 0,94
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés		
Autres dettes	233 192 0,70	227 819 0,70
Instruments financiers à terme		
Produits constatés d'avance		
TOTAL (IV)	18 568 289 55,96	18 739 226 57,91
Ecart de conversion et différences d'évaluation passif (V)		
TOTAL PASSIF (I à V)	33 179 468 100,00	32 357 562 100,00

COMPTE DE RÉSULTAT

Période du 01/01/2021 au 31/12/2021

Présenté en Euros

Edité le 11/07/2022

COMPTE DE RÉSULTAT	Exercice clos le 31/12/2021 (12 mois)	Exercice précédent 31/12/2020 (12 mois)	Variation absolue (12 / 12)	%
--------------------	---	---	-----------------------------------	---

	France	Exportation	Total	%	Total	%	Variation	%
Ventes de marchandises	53 406 947		53 406 947	74,29	50 902 974	75,20	2 503 973	4,92
Production vendue biens	16 934 959		16 934 959	23,56	15 661 070	23,14	1 273 889	8,13
Production vendue services	1 516 043	35 289	1 551 332	2,16	1 127 496	1,67	423 836	37,59
Chiffres d'Affaires Nets	71 857 949	35 289	71 893 238	100,00	67 691 540	100,00	4 201 698	6,21

Production stockée								
Production immobilisée								
Subventions d'exploitation								
Reprises sur amortis. et prov., transfert de charges			692 081	0,96	503 118	0,74	188 963	37,56
Autres produits			351 015	0,49	340 309	0,50	10 706	3,15
Total des produits d'exploitation (I)			72 936 333	101,45	68 534 967	101,25	4 401 366	6,42
Achats de marchandises (y compris droits de douane)			53 149 287	73,93	49 877 442	73,68	3 271 845	6,56
Variation de stock (marchandises)			81 340	0,11	-22 290	-0,02	103 630	464,92
Achats de matières premières et autres approvisionnements			206 801	0,29	182 946	0,27	23 855	13,04
Variation de stock (matières premières et autres approv.)								
Autres achats et charges externes			5 417 033	7,53	5 045 908	7,45	371 125	7,35
Impôts, taxes et versements assimilés			897 013	1,25	1 001 533	1,48	-104 520	-10,43
Salaires et traitements			5 229 193	7,27	4 974 814	7,35	254 379	5,11
Charges sociales			1 747 897	2,43	1 663 385	2,46	84 512	5,08
Dotations aux amortissements sur immobilisations			1 474 403	2,05	1 588 708	2,35	-114 305	-7,18
Dotations aux provisions sur immobilisations								
Dotations aux provisions sur actif circulant			272 403	0,38	249 465	0,37	22 938	9,19
Dotations aux provisions pour risques et charges			-500	0,00			-500	N/S
Autres charges			8 280	0,01	12 115	0,02	-3 835	-31,64
Total des charges d'exploitation (II)			68 483 148	95,26	64 574 024	95,39	3 909 124	6,05
RÉSULTAT D'EXPLOITATION (I-II)			4 453 185	6,19	3 960 943	5,85	492 242	12,43
Quotes-parts de résultat sur opérations faites en commun								
Bénéfice attribué ou perte transférée (III)								
Perte supportée ou bénéfice transféré (IV)								
Produits financiers de participations			110 952	0,15	118 970	0,18	-8 018	-6,73
Produits des autres valeurs mobilières et créances								
Autres intérêts et produits assimilés			10 226	0,01	13 821	0,02	-3 595	-26,00
Reprises sur provisions et transferts de charges								
Différences positives de change								
Produits nets sur cessions valeurs mobilières placement								
Total des produits financiers (V)			121 179	0,17	132 792	0,20	-11 613	-6,74
Dotations financières aux amortissements et provisions								
Intérêts et charges assimilées			153 942	0,21	182 628	0,27	-28 686	-15,70
Différences négatives de change								
Charges nettes sur cessions valeurs mobilières placements								
Total des charges financières (VI)			153 942	0,21	182 628	0,27	-28 686	-15,70
RÉSULTAT FINANCIER (V-VI)			-32 763	-0,04	-49 837	-0,06	17 074	34,26
RÉSULTAT COURANT AVANT IMPÔTS (I-II+III-IV+V-VI)			4 420 421	6,15	3 911 106	5,78	509 315	13,02

COMPTE DE RÉSULTAT (suite)	Exercice clos le 31/12/2021 (12 mois)		Exercice précédent 31/12/2020 (12 mois)		Variation absolue (12 / 12)	%
Produits exceptionnels sur opérations de gestion	657	0,00	592	0,00	65	10,98
Produits exceptionnels sur opérations en capital	31 956	0,04	15 934	0,02	16 022	100,55
Reprises sur provisions et transferts de charges						
Total des produits exceptionnels (VII)	32 613	0,05	16 526	0,02	16 087	97,34
Charges exceptionnelles sur opérations de gestion						
Charges exceptionnelles sur opérations en capital	2 833	0,00			2 833	N/S
Dotations exceptionnelles aux amortissements et provisions						
Total des charges exceptionnelles (VIII)	2 833	0,00			2 833	N/S
RÉSULTAT EXCEPTIONNEL (VII-VIII)	29 780	0,04	16 526	0,02	13 254	80,20
Participation des salariés (IX)	937 702	1,30	833 366	1,23	104 336	12,52
Impôts sur les bénéfices (X)	913 200	1,27	797 593	1,18	115 607	14,49
Total des Produits (I+III+V+VII)	73 090 125	101,66	68 684 285	101,47	4 405 840	6,41
Total des Charges (II+IV+VI+VIII+IX+X)	70 490 826	98,05	66 387 612	98,07	4 103 214	6,18
RÉSULTAT NET	2 599 299	3,62	2 296 673	3,39	302 626	13,18
	<i>Bénéfice</i>		<i>Bénéfice</i>			
Dont Crédit-bail mobilier						
Dont Crédit-bail immobilier						

Annexes

PREAMBULE

L'exercice social clos le 31/12/2021 a une durée de 12 mois.

L'exercice précédent clos le 31/12/2020 avait une durée de 12 mois.

Le total du bilan de l'exercice avant affectation du résultat est de 33 179 468,23 E.

Le résultat net comptable est un bénéfice de 2 599 299,40 E.

Les informations communiquées ci-après font partie intégrante des comptes annuels qui ont été établis par les dirigeants.

REGLES ET METHODES COMPTABLES

Les conventions ci-après ont été appliquées dans le respect du principe de prudence, conformément aux règles de base suivantes :

- continuité de l'exploitation,
- permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre,
- indépendance des exercices.

Les principales méthodes utilisées sont les suivantes :

- Provisions pour risques et charges : elles sont constituées pour tenir compte des risques financiers existant à la date de clôture des comptes.
- Amortissements de l'actif immobilisé : les biens susceptibles de subir une dépréciation sont amortis selon le mode linéaire ou dégressif sur la base de leur durée de vie économique.
- Provisions pour dépréciation d'actif : elles sont constituées pour tenir compte des risques d'irrecouvrabilité relatifs à l'actif existant à la date de clôture des comptes.
- Stocks des autres approvisionnements : ils sont évalués au dernier prix d'achat connu.
- Stocks de marchandises : ils sont évalués au dernier prix d'achat connu.

Les immobilisations corporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition ou de production, compte tenu des frais nécessaires à la mise en état d'utilisation de ces biens, et après déduction des rabais commerciaux, remises, escomptes de règlements obtenus.

Les décisions suivantes ont été prises au niveau de la présentation des comptes annuels :

- immobilisations décomposables : l'entreprise n'a pas été en mesure de définir les immobilisations décomposables ou la décomposition de celles-ci ne présente pas d'impact significatif,
- immobilisations non décomposables : bénéficiant des mesures de tolérance, l'entreprise a opté pour le maintien des durées d'usage pour l'amortissement des biens non décomposés.

Annexes (suite)

NOTES SUR LE BILAN ACTIF

Fonds commercial (hors droit au bail) = 645 859

Fonds commercial	Valeur brute	Amort./Provis.	Valeur nette	Taux
Fonds acheté	654 859		654 859	%
Fonds réévalué				%
Fonds reçu en apport				%
TOTAL	654 859		654 859	

Actif immobilisé

Les mouvements de l'exercice sont détaillés dans les tableaux ci-dessous :

Immobilisations brutes = 36 596 232

Actif immobilisé	A l'ouverture	Augmentation	Diminution	A la clôture
Immobilisations incorporelles	742 656		21 944	720 712
Immobilisations corporelles	33 271 453	136 482	2 601 234	30 806 701
Immobilisations financières	5 427 759	23 213	382 152	5 068 820
TOTAL	39 441 868	159 695	3 005 330	36 596 232

Amortissements et provisions d'actif = 17 424 380

Amortissements et provisions	A l'ouverture	Augmentation	Diminution	A la clôture
Immobilisations incorporelles	94 506	882	21 944	73 444
Immobilisations corporelles	18 480 939	1 473 521	2 603 524	17 350 936
Titres mis en équivalence				
Autres Immobilisations financières				
TOTAL	18 575 445	1 474 403	2 625 468	17 424 380

Détail des immobilisations et amortissements en fin de période

Nature des biens immobilisés	Montant	Amortis.	Valeur nette	Durée
Logiciels et licences informatiques	74 853	73 444	1 409	de 1 à 5 ans
Fonds commercial	645 859	0	645 859	Non amortiss.
Terrains nus	20 447	0	20 447	20 ans
Agencements aménagements terrain	171 051	95 573	75 478	10 ans
Constr. s/sol d'autr	8 386 468	2 252 312	6 134 156	de 10 à 25 ans
Construction sur sol d'autrui	9 036 246	7 505 024	1 531 222	de 5 à 25 ans
Agenc.const.sol autr	510 801	501 439	9 363	de 5 à 25 ans
Agenc inst const 2014 2015	7 142 345	2 672 362	4 469 983	de 5 à 25 ans
Matériel d exploitation	1 329 398	1 328 823	575	de 1 à 10 ans
Matériel d exploitation 2014 2015	2 695 413	1 774 449	920 964	de 5 à 10 ans
Inst.agenc.divers	68 241	37 137	31 104	de 2 à 10 ans
Agenc aménag terrain	3 000	37 137	-34 137	10 ans
Matériel de transpor	434 619	227 221	207 398	de 3 à 5 ans
Mat.bureau & informat	917 296	891 069	26 226	de 1 à 10 ans
Mobilier	86 253	59 380	26 874	de 5 à 10 ans
Immob corporelles en cours	5 123	0	5 123	Non amortiss.
TOTAL	31 527 413	17 455 370	14 072 042	

Etat des créances = 3 852 453

Etat des créances	Montant brut	A un an	A plus d'un an
Actif immobilisé	181 743		181 743
Actif circulant & charges d'avance	3 670 710	3 670 710	
TOTAL	3 852 453	3 670 710	181 743

Provisions pour dépréciation = 272 403

Nature des provisions	A l'ouverture	Augmentation	utilisées	non utilisées	A la clôture
Stocks et en-cours	246 619	272 029		246 619	272 029
Comptes de tiers	227	374		227	374
Comptes financiers					
TOTAL	246 847	272 403		246 846	272 403

Produits à recevoir par postes du bilan = 1 723 383

Produits à recevoir	Montant
Immobilisations financières	
Clients et comptes rattachés	879 880
Autres créances	823 939
Disponibilités	19 564
TOTAL	1 723 383

Charges constatées d'avance = 79 812

Les charges constatées d'avance ne sont composées que de charges ordinaires dont la répercussion sur le résultat est reportée à un exercice ultérieur.

Annexes (suite)**NOTES SUR LE BILAN PASSIF****Capital social = 111 500**

Mouvements des titres	Nombre	Val. nominale	Capital social
Titres en début d'exercice	1115	100,00	111 500
Titres émis			
Titres remboursés ou annulés			
Titres en fin d'exercice	1115	100,00	111 500

Provisions = 126 364

Nature des provisions	A l'ouverture	Augmentation	Utilisées	Non utilisées	A la clôture
Provisions réaffectées					
Provisions pour risques	126 864			500	126 364
TOTAL	126 864			500	126 364

Etat des dettes = 18 568 289

Etat des dettes	Montant total	De 0 à 1 an	De 1 à 5 ans	Plus de 5 ans
Etablissements de crédit	6 902 389	1 671 079	5 231 309	
Dettes financières diverses	2 397 222	2 397 222		
Fournisseurs	6 312 991	6 312 991		
Dettes fiscales & sociales	2 722 496	2 722 496		
Dettes sur immobilisations				
Autres dettes	233 192	233 192		
Produits constatés d'avance				
TOTAL	18 568 289	13 336 980	5 231 309	

Dettes représentées par des effets de commerce = 506 240

Origine des effets de commerce	Montant
Dettes financières	
Fournisseurs et assimilés	506 240
Autres dettes	
TOTAL	506 240

Charges à payer par postes du bilan = 2 564 511

Charges à payer	Montant
Emp. & dettes établ. de crédit	16 830
Emp. & dettes financières div.	20 471
Fournisseurs	394 300
Dettes fiscales & sociales	2 131 222
Autres dettes	1 687
TOTAL	2 564 511

Annexes (suite)**NOTES SUR LE COMPTE DE RESULTAT**

Ventilation du chiffre d'affaires = 71 893 238

Le chiffre d'affaires de l'exercice se décompose de la manière suivante :

Nature du chiffre d'affaires	Montant HT	Taux
Ventes de marchandises	53 715 248	74,72 %
Ventes de produits résiduels	16 934 959	23,56 %
Prestations de services	588 394	0,82 %
Produits des activités annexes	962 938	1,34 %
Rabais, remises & ristournes accord	-308 301	-0,43 %
TOTAL	71 893 238	100.00 %

Autres informations relatives au bilan et au compte de résultat

Les postes de charges et produits composant le résultat de l'exercice figurent au compte de résultat des états financiers.

On pourra s'y reporter ainsi qu'à la plaquette financière annuelle, documents qui fournissent une information plus détaillée.

Un contrôle Urssaf portant sur les années 2019 et 2020 étaient en cours de finalisation à la date d'arrêté des comptes de notre société, les éventuelles conséquences positives ou négatives n'ont donc pas été portées dans les comptes présentés. La lettre d'observation de l'URSSAF transmise en date du 10/05/2022 fait état d'un possible redressement de 105 586 euros. Notre société conteste le redressement de l'URSSAF.

Informations complémentaires sur le bilan passif

Etat des garanties et des hypothèques au 31/12/2021

- . Donné au profit de la société **C2M EXPANSION** : 174 252.68 euros (extinction de l'engagement le 31/12/2021) au profit De BPI, caution donnée par notre société = 354 000 euros
- . Donné au profit de la société **SALAGOUDIS** sur un financement global de 2 185 0000 euros au titre de l'acquisition de l'ensemble immobilier, 218 500 EUROS (64 échéances trimestrielles) extinction de l'engagement le 31/03/2031 au profit du CREDIT AGRICOLE, le capital restant du au 31/12/2021 est de 1 428 052 euros
- . Donné au profit de la société **SALAGOUDIS** sur un financement global de 412 086 euros au titre de l'acquisition de l'ensemble immobilier, 43 000 EUROS (40 échéances trimestrielles) extinction de l'engagement le 30/11/2026 au profit du CREDIT AGRICOLE, le capital restant du au 31/12/2021 est de 228 999 euros
- . Donné au profit de la société **SALAGOUDIS** sur un financement global de 8 252 500 euros au titre de l'acquisition de l'ensemble immobilier :
 - 425 250 EUROS (16 ans) au profit du CREDIT AGRICOLE MIDI PYRENEES
 - 400 000 EUROS (15 ans) au profit du CREDIT AGRICOLE LANGUEDOC
- . Donné au profit de la société **SALAGOUDIS** sur un financement global de 500 0000 euros au titre du financement des agencements de matériels et de travaux :
 - 50 000 EUROS (7 ans- extinction 31/05/2025) au profit du CREDIT AGRICOLE LANGUEDOC
- . Donné au profit de la société **SALAGOUDIS** sur un financement global de 500 0000 euros au titre du financement de l'agencement du matériel :
 - 25 000 EUROS (144 échéances mensuelles- extinction 31/05/2025) au profit du CREDIT AGRICOLE LANGUEDOC
 - 25 000 EUROS (11 ans-extinction 31/03/2029) au profit du CREDIT AGRICOLE MIDI PYRENEES
- . Donné au profit de la société **SALAGOUDIS** sur un financement global de 250 0000 euros au titre du financement de l'achat de TITRES SOCIETE NEW ENERGIE 34 :
 - 25 000 EUROS (extinction 31/03/2029) au profit du CREDIT AGRICOLE MIDI PYRENEES
- . Donné au profit de la société **SAS NIMES JC GOTTI** sur un financement global de 10 398 000 euros au titre du financement de l'achat de 51% des actions de la société SAS NEMODIS :
 - 288 303.20 EUROS au profit de BPI - extinction 29/02/2032
 - 289 640 au profit du CREDIT AGRICOLE - extinction 31/03/2032
 - 412 300 au profit du CREDIT AGRICOLE - extinction 28/02/2035
 - 585 000 au profit de CELR - extinction 05/04/2032
 - 388 740000 au profit de CELR - extinction 10/03/2035

. Donné au profit de la société **MG SAS NIMES** sur un financement global de 2 359 508 euros au profit de BPI - extinction 31/08/2032

. Donné au profit de la société **SAS SMP 6** sur un financement global de 7 000 000 euros au profit de CA LR - extinction 31/08/2024 pour un montant de 875 000 euros

. Donné au profit de la société **ARIEDIS** sur un financement global de 6 000 000 euros au profit de CREDIT COOPERATIF - extinction 20/01/2025 pour un montant de 2 040 000 euros soit 34%

Crise Sanitaire COVID 19

L'émergence et l'expansion du coronavirus début 2020 ont affecté les activités économiques et commerciales au plan mondial. Cette situation a eu des impacts sur notre activité depuis le 1er janvier 2020, sans toutefois remettre en cause la continuité d'exploitation. La situation est extrêmement évolutive et volatile.

Il est difficile, à ce stade, d'en estimer les impacts financiers sur notre activité.

Annexes (suite)

DETAIL DES POSTES CONCERNES PAR LE CHEVAUCHEMENT D'EXERCICE

Les comptes détaillés dans les tableaux suivants concernent les écritures comptables relatives à l'indépendance des exercices.

Produits à recevoir = 1 723 383

Produits à recevoir sur cts et comptes rattachés	Montant
Factures à établir frais généraux (418150000)	659 760
Client provision états socamil (418170000)	35 053
Client provision socamil (418190000)	185 066
TOTAL	879 880

Produits à recevoir sur autres créances	Montant
Fournis.rrr à obtenir(409800000)	25 507
Rrrr à recevoir estimées (409801000)	641 490
Avoirs à recevoir marchandises (409810000)	73 921
Avoirs à recevoir frais généraux (409850000)	4 564
Organismes sociaux produits à recevoir(438700000)	78 458
TOTAL	823 939

Produits à recevoir sur disponibilités	Montant
Intérêts courus à recevoir (518800000)	19 564
TOTAL	19 564

Charges constatées d'avance = 79 812

Charges constatées d'avance	Montant
C.c.a frais généraux (486200000)	79 812
TOTAL	79 812

Charges à payer = 2 564 511

Emprunts & dettes auprès des étab. De crédit	Montant
Int.courus/emprunt e(168840000)	16 830
TOTAL	16 830

Emprunts & dettes financières diverses	Montant
Associés intérêts co(455800000)	20 471
TOTAL	20 471

Dettes fournisseurs et comptes rattachés	Montant
Fournis.fact.non par(408100000)	47 501
Fournisseurs f.n.p frais généraux (408150000)	346 798
TOTAL	394 300

Dettes fiscales et sociales	Montant
Conges a payer(428200000)	418 631
Part sal 2015(428400000)	424 549
Int 2015(428500000)	513 152
Autres charg.pers.a(428600000)	274 982
Forfait social(438000000)	84 910
Org.soc. ch/conges a(438200000)	127 258
Org.soc. charges a p(438600000)	4 009
Etat autres ch. a pa(448600000)	242 795
Etat charges a payer fpc (448610000)	11 368
Etat charges a payer taxe apprent (448620000)	6 554
Etat charges a payer part construc (448630000)	23 014
TOTAL	2 131 222

Autres dettes	Montant
Clients rrr&av.a acc(419800000)	1 687
TOTAL	1 687

Annexes (suite)**COMPTE RENDU DES TRAVAUX**

Le Cabinet Cabinet CBM &Associés, inscrit au tableau de l'Ordre des Experts Comptables.

Aux termes de la mission d'assistance/de supervision comptable et d'établissement des Comptes Annuels, qui lui a été confiée par LIMOUX DISTRIBUTION SAS,

Déclare que les Comptes Annuels se rapportant à l'exercice clos au 31/12/2021 caractérisés notamment par les données suivantes:

Total du bilan	33 179 468
Chiffre d'affaires hors taxes	71 893 238
Résultat net de l'exercice (bénéfice)	2 599 299

ont été établis à partir des pièces, documents et informations fournis par l'Entreprise, en conformité avec les dispositions de l'Ordonnance du 19 septembre 1945 régissant l'Ordre des Experts Comptables et avec les règles de diligence préconisées par l'Ordre à l'exception des règles suivantes :

- présentation d'un état détaillé et chiffré des stocks et en cours,
- contrôle de la conformité de la méthode de valorisation des stocks et en cours utilisée avec les règles en vigueur,
- vérification de l'application de la méthode de valorisation des stocks et en cours par épreuves,
- établissement du tableau de financement,
- contrôle des existants en caisse.

Le présent compte-rendu ne constitue pas une attestation de régularité et de sincérité au sens de l'article 2 de l'ordonnance du 19 septembre 1945.

Pour Cabinet CBM &Associés
Fait à MONTPELLIER le

03/05/2022

Annexes (suite)

RÉSULTATS DES 5 DERNIERS EXERCICES

Art : 133 et 148 du décret sur les sociétés commerciales

Tableau

Nature des Indications / Périodes	31/12/2021	31/12/2020	31/12/2019	31/12/2018	31/12/2017
Durée de l'exercice	12 mois	12 mois	12 mois	12 mois	12 mois
I - Situation financière en fin d'exercice					
a) Capital social	111 500	111 500	111 500	111 500	111 500
b) Nombre d'actions émises					
c) Nombre d'obligations convertibles en actions					
II - Résultat global des opérations effectives					
a) Chiffre d'affaires hors taxes	71 893 238	67 691 540	66 214 067	62 231 325	59 412 539
b) Bénéfice avant impôt, amortissements & provisions	5 011 959	4 706 129	4 398 110	3 741 764	3 593 585
c) Impôt sur les bénéfices	913 200	797 593	781 384	530 444	385 310
d) Bénéfice après impôt, mais avant amortissements & provisions	4 098 759	3 908 536	3 616 726	3 211 320	3 208 275
e) Bénéfice après impôt, amortissements & provisions	2 599 299	2 296 673	1 983 068	1 567 218	1 389 776
f) Montants des bénéfices distribués					
g) Participation des salariés	937 702	833 366	798 002	621 060	531 361
III - Résultat des opérations réduit à une seule action					
a) Bénéfice après impôt, mais avant amortissements					
b) Bénéfice après impôt, amortissements provisions					
c) Dividende versé à chaque action					
IV - Personnel :					
a) Nombre de salariés					
b) Montant de la masse salariale	5 229 193	4 974 814	4 901 625	4 981 897	4 773 929
c) Montant des sommes versées au titre des avantages sociaux	1 747 897	1 663 385	1 505 629	1 563 126	1 508 090

Observations complémentaires

LIMOUX DISTRIBUTION
SOCIETE PAR ACTIONS SIMPLIFIEE AU CAPITAL DE 111 500.00 euros
SIEGE SOCIAL: 1 Rue Georges GUYNEMER 11300 LIMOUX
RCS : CARCASSONNE B 337 797 211

ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE ANNUELLE DU 24/06/2022

L'an deux mille vingt-deux,
Le 24 juin,
A 15 heures 30,

Les actionnaires de la société LIMOUX DISTRIBUTION, société par actions simplifiée au capital de 111 500.00 euros, divisé en 1115 actions de 100.00 euros chacune, dont le siège est 1 Rue Georges GUYNEMER, 11300 LIMOUX, se sont réunis en Assemblée Générale Ordinaire au siège de la société, à LIMOUX.

Le président indique que les ordres de convocation ont été adressés à chaque actionnaire dans les délais légaux.

Il a été établi une feuille de présence, qui a été émargée par chaque actionnaire présent, au moment de son entrée en séance, tant à titre personnel que comme mandataire ; les pouvoirs des actionnaires représentés ont été annexés à la feuille de présence.

L'Assemblée est présidée par Monsieur Pierre Louis GILLES.

Madame Hélène GILLES et Monsieur Bruno GILLES sont appelés comme scrutateurs.

Monsieur Jacques ROYUELA est désigné comme secrétaire.

L'Assemblée, réunissant plus que le quorum du quart requis par la loi, est déclarée régulièrement constituée et peut valablement délibérer.

Monsieur Thierry DALMAU, Commissaire aux comptes titulaire, régulièrement convoqué par lettre recommandée avec demande d'avis de réception, est excusé.

Le Président rappelle que l'Assemblée est appelée à délibérer sur l'ordre du jour suivant :

ORDRE DU JOUR DE L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

- Rapport de gestion du Président sur l'activité de la société et sur les comptes annuels de l'exercice clos le 31/12/2021,
- Rapport du Commissaire aux Comptes sur les comptes de l'exercice clos le 31/12/2021,
- Approbation des comptes de l'exercice clos le 31/12/2021,
- Affectation des résultats,
- Rapport spécial du Commissaire aux Comptes sur les conventions visées à l'article L 225-38 du Code de commerce,
- Approbation de ces conventions,
- Approbation des rémunérations des dirigeants
- Questions diverses.

Le Président dépose sur le bureau et met à la disposition des membres de l'Assemblée :

JP
bz PJ

- la copie des lettres recommandées de convocation adressées aux actionnaires et les récépissés postaux,
- la copie et l'avis de réception de la lettre de convocation du commissaire aux comptes,
- la feuille de présence, les pouvoirs des actionnaires représentés, et la liste des actionnaires,
- l'inventaire et les comptes annuels arrêtés au 31 décembre 2021, ainsi que le certificat des rémunérations les plus élevées,
- le rapport de gestion,
- les rapports du Commissaire aux comptes,
- le texte des projets de résolution soumis à l'Assemblée ordinaire
- un exemplaire des statuts de la société.

Le Président déclare que les documents et renseignements prévus par les dispositions législatives et réglementaires ont été adressés aux actionnaires et au Commissaire aux comptes ou tenus à leur disposition au siège social pendant le délai fixé par lesdites dispositions.

L'Assemblée lui donne acte de cette déclaration.

Il est ensuite donné lecture à l'Assemblée du rapport de gestion puis du rapport général et du rapport spécial du Commissaire aux comptes.

Cette lecture terminée, le Président déclare la discussion ouverte.

PREMIERE RESOLUTION :

L'Assemblée Générale, après avoir entendu le rapport de gestion et le rapport général du Commissaire aux comptes, approuve l'inventaire et les comptes annuels, à savoir le bilan, le compte de résultat et l'annexe arrêtés le 31 décembre 2021, tels qu'ils lui ont été présentés, ainsi que les opérations traduites dans ces comptes et résumées dans ces rapports.

En conséquence, elle donne pour l'exercice clos le 31 décembre 2020 quitus de sa gestion au Président et décharge de l'accomplissement de sa mission au Commissaire aux comptes.

DEUXIEME RESOLUTION :

L'Assemblée Générale après avoir constaté que les comptes de l'exercice font apparaître un bénéfice de 2 599 299.40 Euros, décide que ce bénéfice sera affecté de la manière suivante :

- | | |
|------------------------------|--------------------|
| - Réserves facultatives : | 799 299.40 euros |
| - Distribution de dividendes | 1 800 000.00 euros |

L'Assemblée Générale prend acte de ce que les sommes distribuées à titre de dividendes au cours des trois précédents exercices ont été les suivantes (art. 243 Bis du code général des impôts):

EXERCICE	DIVIDENDE
2020	1 600 000
2019	1 300 000
2018	1 000 000

Il convient de vous informer qu'à compter du 1er janvier 2013, les revenus distribués sont imposables au barème progressif de l'impôt sur le revenu et que, conformément aux dispositions de l'article 117 quater modifié du Code général des impôts, est mis en place un prélèvement forfaitaire obligatoire de 21 %, non libératoire, et imputable ultérieurement sur l'impôt sur le revenu. Les personnes et revenus concernés par ce nouveau prélèvement sont précisés.

De plus, conformément aux dispositions de l'article L. 136-7 du Code de la sécurité sociale, les prélèvements sociaux sur les dividendes, imposés au barème progressif de l'impôt sur le revenu, qu'ils soient éligibles ou non à l'abattement de 40 %, sont retenus à la source par l'établissement payeur, lorsque ce dernier est établi en France ; ils devront être versés au Trésor dans les quinze premiers jours du mois suivant celui du paiement des dividendes.

W PS

TROISIEME RESOLUTION :

L'Assemblée Générale, après avoir entendu la lecture du rapport spécial du Commissaire aux comptes sur les conventions visées à l'article L 225-38 du Code de Commerce et statuant sur ce rapport, approuve lesdites conventions.

QUATRIEME RESOLUTION :

Sur proposition du conseil de parrainage, l'assemblée générale entérine pour l'exercice 2021 les rémunérations brutes (y compris avantage en nature) de :

Madame Hélène GILLES en qualité de directeur général : 90 491 euros

Monsieur Pierre Louis GILLES en qualité de président : 92 372 euros

CINQUIEME RESOLUTION :

Sur proposition du conseil de parrainage, l'assemblée générale propose de fixer la rémunération forfaitaire du mandat social du président, Pierre Louis GILLES de 6 000 euros bruts par mois à 7 000 euros bruts par mois hors avantage en nature avec un effet rétroactif au 1^{er} janvier 2022.

SIXIEME RESOLUTION :

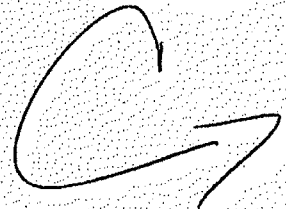
L'Assemblée Générale Ordinaire donne tous pouvoirs au porteur de copies ou d'extraits du présent procès-verbal pour remplir toutes formalités de droit.

Diverses observations sont échangées puis personne ne demandant plus la parole, le Président met successivement aux voix les résolutions suivantes :

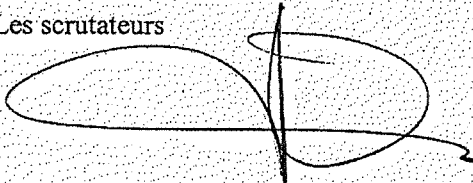
Le Président



Le secrétaire



Les scrutateurs



Thierry Dalmau

Expert-Comptable
Commissaire aux Comptes

Inscrit au Tableau de l'Ordre
de la Région de Montpellier



LE 21 juin 2022

SAS LIMOUX DISTRIBUTION

Au capital de 111 500 €

Centre distributeur LECLERC
1 rue Georges GUYNEMER

11 300 LIMOUX

**RAPPORT
DU COMMISSAIRE AUX COMPTES
SUR LES COMPTES ANNUELS DE
L'EXERCICE CLOS LE 31/12/2021**

RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES
SUR LES COMPTES ANNUELS
Exercice clos le 31 Décembre 2021.

A l'assemblée générale de la société

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par l'assemblée générale, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de la société LIMOUX DISTRIBUTION relatifs à l'exercice clos le 31 Décembre 2021, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la société à la fin de cet exercice.

Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance qui nous sont applicables, sur la période du 1 Janvier 2021 à la date d'émission de notre rapport, et notamment nous n'avons pas fourni de services interdits par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes.

Justification des appréciations

En application des dispositions des articles L. 823-9 et R.823-7 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous vous informons que **les appréciations les plus importantes auxquelles nous avons procédé, selon notre jugement professionnel, ont porté sur le caractère approprié des principes comptables appliqués et sur le caractère raisonnable des estimations significatives retenues et sur la présentation d'ensemble des comptes.**

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

Vérification du rapport de gestion et des autres documents adressés aux associés.

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par la loi.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du Gérant et dans les autres documents adressés aux associés sur la situation financière et les comptes annuels.

¹Concernant les informations fournies en application des dispositions de l'article L. 225-102-1² du code de commerce sur les rémunérations et avantages versés aux mandataires sociaux ainsi que sur les engagements consentis en leur faveur, nous avons vérifié leur concordance avec les comptes ou avec les données ayant servi à l'établissement de ces comptes et, le cas échéant, avec les éléments recueillis par votre société auprès des sociétés contrôlant votre société ou contrôlées par elle. Sur la base de ces travaux, nous attestons l'exactitude et la sincérité de ces informations.

En application de la loi, nous nous sommes assurés que les diverses informations relatives aux prises de participation et de contrôle et à l'identité des détenteurs du capital ou des droits de vote, vous ont été communiquées dans le rapport de gestion.

Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de la société³ à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le Conseil de parrainage.

Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.823-10-1 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre société.

A Carcassonne le 21 Juin 2022

DALMAU Thierry

Commissaire aux comptes

DALMAU Thierry
COMMISSAIRE AUX COMPTES
495 Av. Paul Henri Mouton
11000 CARCASSONNE
Tel : 04.68.25.32.55

ANNEXES AU RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de la société⁴ à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.